

Plan Local d'Urbanisme



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012.  
Le maire

Visa Sous-préfecture

4.1 - PLAN DE ZONAGE GLOBAL

Echelle 1 / 5 000 ème

	IRCONCEPT Immobilier "33 Sites" 33 route de Chevrières 74900 GRAM-GEVRIER	Téléphone : 04 50 52 81 43 Télécopie : 04 50 52 47 76 E-mail : irconcept@irconcept.fr	Date Décembre 2012
--	--	---	-----------------------

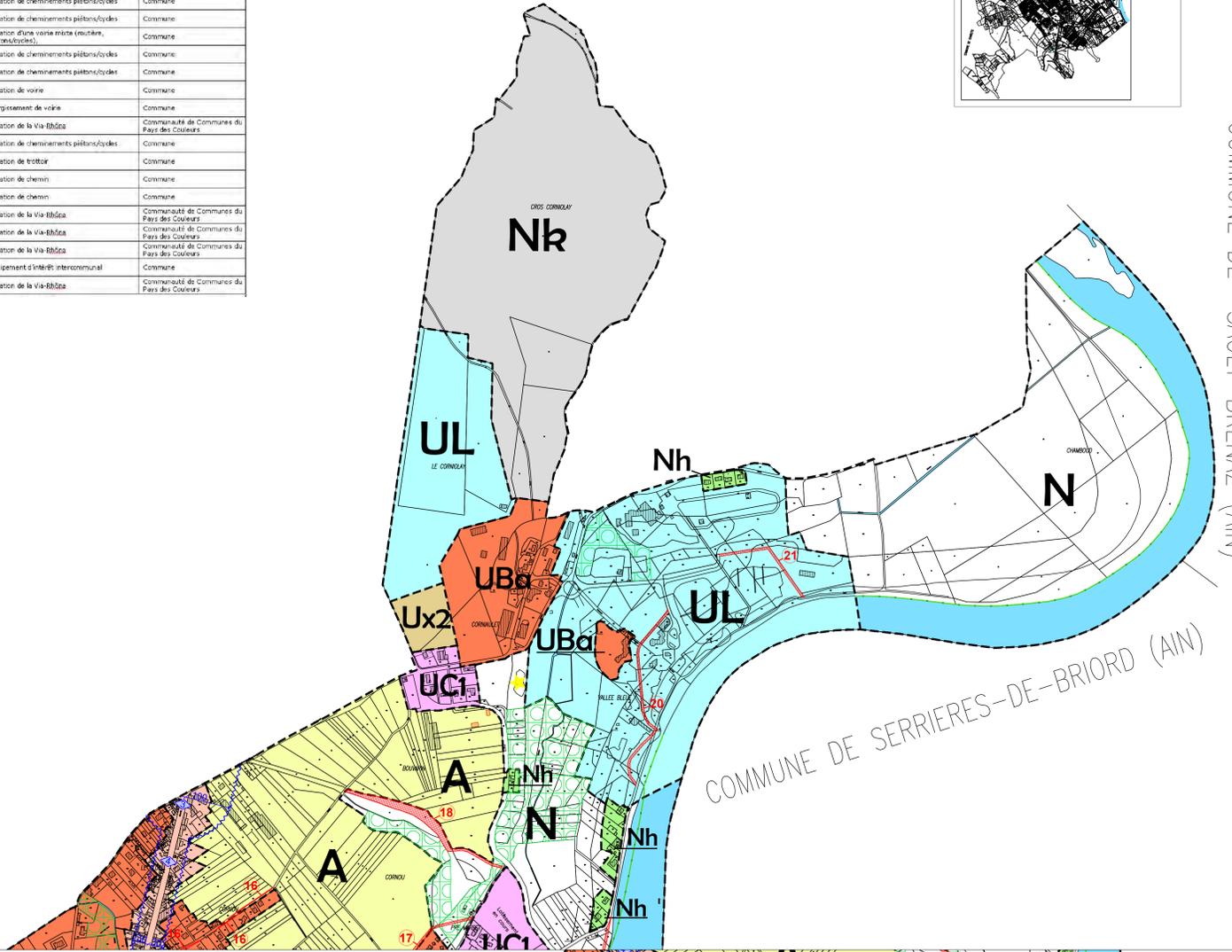
Liste des Emplacements Réservés (ER)

Numéro ER	Destination	Bénéficiaire
ER 1	Création d'un bassin	Commune
ER 2	Elargissement de voirie	Commune
ER 3	Elargissement de voirie	Commune
ER 4	Création d'une nouvelle voirie	Commune
ER 5	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 6	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 7	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 8	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 9	Création d'une voie mixte (piétons, vélos/cycles)	Commune
ER 10	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 11	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 12	Création de voirie	Commune
ER 13	Elargissement de voirie	Commune
ER 14	Création de la Via-Ribotta	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 15	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 16	Création de trottoir	Commune
ER 17	Création de chemin	Commune
ER 18	Création de chemin	Commune
ER 19	Création de la Via-Ribotta	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 20	Création de la Via-Ribotta	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 21	Création de la Via-Ribotta	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 22	Équipement d'îlot(s) intercommunal	Commune
ER 23	Création de la Via-Ribotta	Communauté de Communes du Pays des Couleurs



COMMUNE DE SAULT-BRENAZ (AIN)

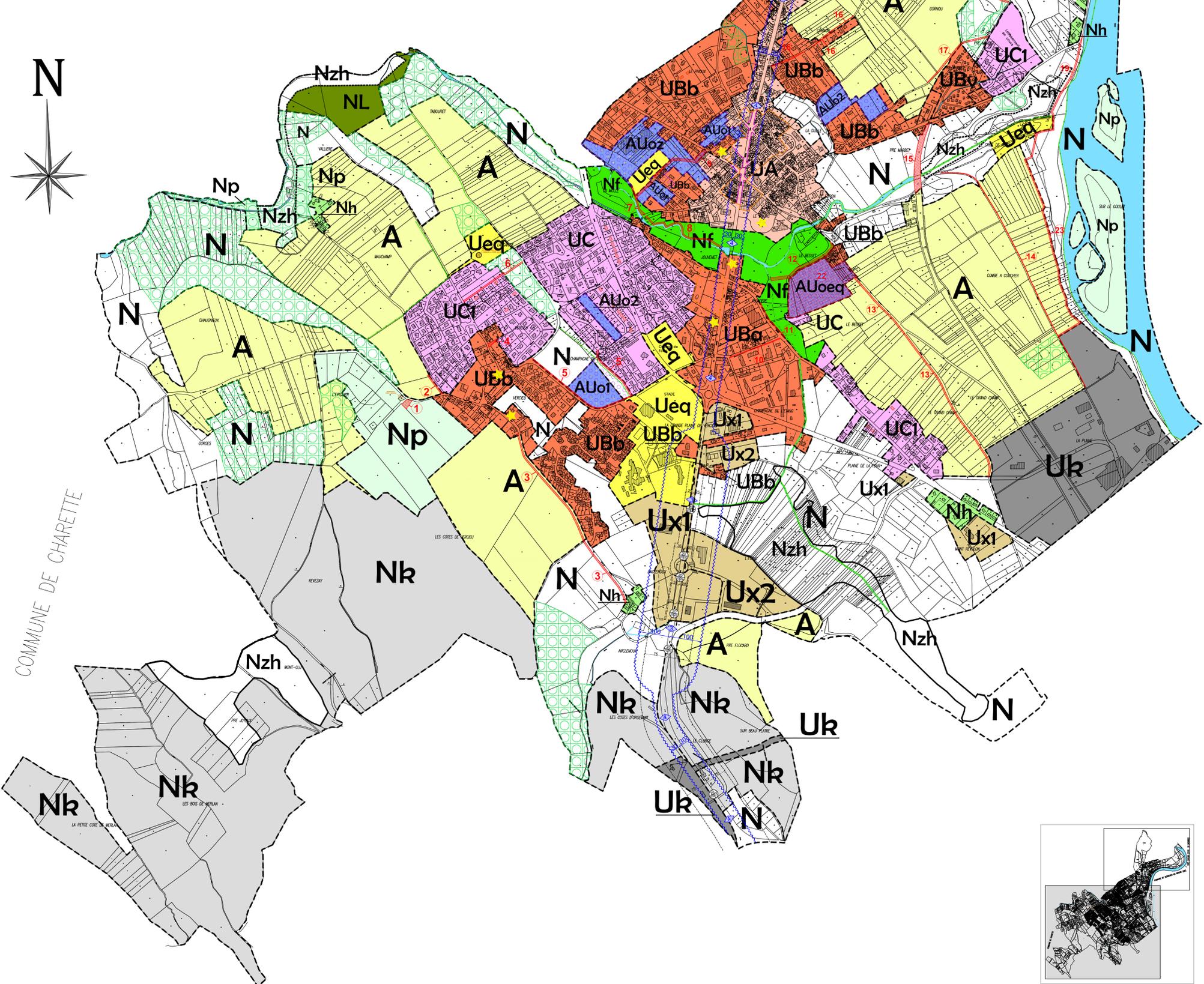
COMMUNE DE SERRIERES-DE-BRIORD (AIN)



**LEGENDE**

Zone urbaine centrale (UA)	Zone Naturelle Protégée (Np)
Zone urbaine de Faubourg (UB) sous-secteur UBa : hauteurs de bâtiments plus importantes sous-secteur UBb : hauteurs de bâtiments plus faibles sous-secteur UBc : village des pêcheurs	Zone Naturelle Classique (N)
Zone urbaine pavillonnaire (UC) sous-secteur UC1 : densité plus faible	Zone Naturelle zone humide (Nzh)
Zone urbaine de loisirs (UL)	Zone Naturelle de Hameau (Nh)
Zone d'Equipements et loisirs (Ueq)	Zone Naturelle de Loisir (NL)
Zone d'activités artisanales et commerciales (Ux) sous-secteur Ux1 : activités commerciales, artisanales et hébergement hôtelier autorisés sous-secteur Ux2 : activités commerciales interdites	Zone Naturelle de carrière (Nk)
Zone d'activités industrielles (Uk)	Zone Agricole Classique (A)
Zone A Urbaniser ouverte (AUo) sous-secteur AUo1 : densité importante sous-secteur AUo2 : densité plus faible sous-secteur AUo3 : ancienne usine Marivo sous-secteur AUo4 : secteur du Brevet	Espace boisé classé L.130-1
Haies repérées au titre du L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme	Emplacements Réservés
Bâtiments ou secteurs repérés au titre du L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme	Secteur d'application d'une Orientation d'aménagement et de programmation
Élément repéré au titre du L.123-1-5-7°bis du code de l'urbanisme	Périmètre classement sonore des voies
Périmètre d'application du L.123-1-5-16° du code de l'urbanisme	Catégorie des voies
	Plateforme
	Trouée
	Marge de recul
	Limite d'application des marges de recul
	<b>Autres informations à titre indicatif</b>
	Constructions nouvelles absentes du cadastre (A titre indicatif)

Le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) est institué par délibération en date du 11 décembre 2012 sur toutes les zones U et AU



COMMUNE DE CHARETTE

